

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRÉS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

Envoyé en préfecture le 24/04/2018  
Reçu en préfecture le 24/04/2018  
Affiché le   
ID : 033-213301955-20180412-092018-DE

**N° : 09/2018**

**Objet : Vote des taux d'imposition 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Présents : 12 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE, Patrick BAYLET, Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Christian MAUBARET.

*Date de convocation* : 05 avril 2018.

La commission « finances » propose de maintenir pour l'exercice 2018, les taux appliqués en 2017 de la taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Ainsi la commission propose de reconduire les taux d'imposition 2018 suivants :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncier bâti : 18,94 %
- Taxe foncier non bâti : 49,85 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 19 avril 2018.

Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.

Pour le Maire  
L'adjoint délégué  
Patrick CHAMINADE

